



**Une force  
à vos côtés**

**WWW.CGTESSDIS.COM**  
Montreuil, le 20 octobre 2020

# REUNION DU 20 OCTOBRE 2020 SUR LE PROJET DE DECRET TRANSPOSANT MATZAK,

## la dernière tentative pour préserver les SPV de l'Europe sociale ?

**C  
O  
M  
M  
U  
N  
I  
Q  
U  
E**

Le courage n'est pas au rendez-vous pour appliquer la transposition de l'arrêt MATZAK en France.

Le volontariat d'avant ne sera pas celui d'après MATZAK, qu'on se le dise!

La CGT souhaite voir les plus faibles protéger des abus de nos administrations.

Après un an de déni sur le contenu de la décision de février 2018, un an de minimisation sur son impact, cette réunion annoncée par le ministre en juillet devra encore attendre que des annonces soient faites à d'autres.

### N'auraient ils rien appris?

Une association qui faisait la même lecture erronée du droit que les gouvernements successifs continuera d'avoir la primauté des annonces et du contenu du texte!!!

La panique succéderait-elle au déni et à la minimisation?

De: "quelques ajustements seront nécessaires" à "cela va devenir extrêmement compliqué d'être sapeur-pompier professionnel et volontaire", et puis la vérité des faits:

*«C'est essentiellement le double statut de certains sapeurs-pompiers professionnels (SPP), également volontaires, qui pose des difficultés au regard du respect de la réglementation sur le temps de travail.» 42.63*

*«Les heures moyennes de vacation par sapeur-pompier sous double statut sont de 502 heures (...).»*

*L'activité des SPP sous double statut se concentre en grande partie dans la réalisation de vacations effectuées dans le cadre de la formation.» 2B.40*

**Ce double statut, s'il est légal, permet de percevoir, pour un travail effectué, des indemnités en qualité de SPV non imposables et non soumises aux cotisations sociales.**

«Au cours de la période examinée, les sapeurs-pompiers professionnels sous double statut ont perçu de 13 % à 18 % de ces montants. Ce ratio a augmenté depuis 2013, du fait de la réduction de leur temps de travail, qui leur permet d'effectuer plus de vacations de SPV.

Le SDIS souligne que cette force d'intervention est bien moins onéreuse que celle d'un professionnel.

**«C'est essentiellement le double statut de certains sapeurs-pompiers professionnels, également volontaires, qui est susceptible de poser des difficultés au regard du respect de la réglementation sur le temps de travail.»**

«(...) La situation des personnels sous double statut (sapeurs-pompiers à la fois professionnels et volontaires), au nombre de 682, peut poser également problème, notamment au regard de la réglementation des temps de repos de sécurité, et en matière de rémunérations et avantages autres.» 62.03

«(...) trois sapeurs-pompiers professionnels ont réalisé un volume très important d'heures de formation au cours des années 2014 à 2016 en tant que sapeurs-pompiers volontaires. En 2016, ils ont ainsi respectivement effectué 428, 515 et 487 heures de formation, ce qui représente, en moyenne, plus d'une dizaine d'heures de formation durant leurs semaines de travail.» 64.30

**«Le SDIS a répondu sur ce point que la majorité des SPP opte pour le volontariat surtout pour être en mesure de participer aux « colonnes de renfort » dans d'autres départements, et que la démarche n'est pas liée à la volonté de s'impliquer plus avant comme SPV dans le département des Landes.»**

**«Les vacations servent à rémunérer les heures supplémentaires réalisées par les SPP qui devraient soit être payées en tant que telles, soit faire l'objet d'un repos compensateur.»**

«La chambre rappelle toutefois que le respect des périodes de repos ou du volume maximal de temps de travail participe de la prévention des risques professionnels, de la bonne santé des employés et du maintien de leur vigilance au travail. (...)» 72.23

«(...) 70 % de personnels à double statut. En moyenne, ces agents peuvent percevoir jusqu'à 4 500 € de vacations, attribuées en franchise d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux, alors que les vacations moyennes pour les SPV sont proches de 3 000 €.» 48.35

**Alors cette réunion on la programme? Avec un texte qui dit ce qu'il a à dire?**

On accepte la réalité pour agir dessus ou on attend la prochaine secousse pour admettre qu'on doit faire évoluer le système?

Cette association fait d'ailleurs une proposition (congrés de 5J/an pour prendre des gardes postées de pompier volontaire), proche de ce que nous portons devant la mission volontariat <https://www.cgtdessdis.com/audition-de-la-cgt-a-lassemblee-nationale-mission-ambition-volontariat-le-7-fevrier-2018/>

Les citations sont extraites de la synthèse de 34 rapports des chambres régionales des comptes réalisé par le collectif CGT des SDIS

<https://www.cgtdessdis.com/chambres-regional-des-comptes-la-synthese-par-la-cgt-le-3-avril-2019/>